
Renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public de l'adresse de la société populaire de Sisteron (Basses-Alpes) qui demande vengeance de l'attentat commis sur Robespierre et Collot-d'Herbois, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public de l'adresse de la société populaire de Sisteron (Basses-Alpes) qui demande vengeance de l'attentat commis sur Robespierre et Collot-d'Herbois, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 45-46;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24923_t1_0045_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Quiconque s'attend d'être anéanti à la mort ne peut atteindre à un degré de Republicanisme solide; il est par principe un égoïste, un violeur des droits d'autrui, il est un ennemi des mœurs et de sa Patrie;

C'est en agissant sur l'âme, la source de l'amour des Arts et de celui de la Liberté que les fondateurs des Républiques Grecques naturalisèrent au milieu d'elles les sentimens de grandeur et de courage auxquels ils durent tant de succès.

Ce fût, chers Concitoyens, par leurs sublimes institutions qu'ils firent germer dans le cœur de tous les Citoyens cet Amour Sacré de la Patrie, le puissant mobile des vertus Républicaines.

Imitez les, cultivez comme eux les arts et les sciences; c'est au flambeau de la Philosophie et de la Raison que s'est allumé parmi vous le feu du patriotisme, qu'il y soit inextinguible.

Les Arts répandent leurs bienfaits sur ceux qui les aiment, ils marchent environnés de l'Union et de la Concorde; ces Divinités mêlent au Laurier qui les ombrage, l'Olivier de la Fraternité, de la Paix et de la Justice.

C'est pour vous en faire connoître les charmes et les douceurs, c'est pour vous en faire chérir et pratiquer les devoirs que nos sages et courageux Représentans ont décrétés et vont organiser des fêtes nationales.

Au lieu de ces jeux mensongers et frivoles, au lieu de ce culte mystique et intolérant dont le fanatisme et la superstition entretenoit les idoles, l'on va établir des réjouissances populaires dont l'éclat se liant aux plus belles époques de la République et de la nature, empruntera d'elles sa magnificence.

On n'y verra point l'agitation turbulente d'esclaves avilis, ni des élans désordonnés d'une joie factice; mais l'on y trouvera le brillant cortège du courage, de la vertu, et des talents; le tableau vivant et sublime de l'Égalité le plus grand bienfait que les lumières et la force aient pû restituer à l'Homme.

L'on va récompenser, Chers Concitoyens, les Vertus simples et privées dont le charme est de tous les instans; l'on va honorer le bon fils le bon ami, le bon père, l'épouse laborieuse et chaste; l'antique probité; l'on va proclamer l'homme bienfaisant qui, dans sa pauvreté, même aura recueilli la vieillesse ou l'enfance délaissée; celui qui aura conservé un Citoyen à sa Patrie ou qui l'aura enrichi d'une découverte utile; l'on va vous offrir les images touchantes de la tendresse maternelle et des mœurs des premiers âges. l'on va enfin honorer tout ce qu'il faut cultiver, tout ce qui promet un avenir consolant, tout ce qui retrace des vertus passées.

Des Hymnes Républicaines vont consacrer avec les noms des Guerriers, les récits touchants de la victoire; ces sages institutions en créant une nation nouvelle, en organisant son esprit public, nous feront trouver le bonheur dans les doux épanchemens de la fraternité.

N'oubliez jamais, chers Concitoyens, que l'ignorance et les vices sont les appuis de la tyrannie, que le patriotisme sans probité est une chimère, et que la liberté n'est qu'un frele édifice si elle n'est fondée sur les lumières et la vertu.

C'est en pratiquant, Citoyens, les devoirs qu'elle nous impose, c'est en nous accoutumant

à tout rapporter à la République, à confondre dans elle seule nos jouissances et nos plaisirs, que nous parviendrons à conserver le fruit précieux de nos victoires, nôtre Sainte Liberté.

La sagesse Eternelle nous forma pour elle, mais elle ne l'a point destinées à des cœurs avilis; Vierge Sévère! elle repousse les mortels sans mœurs et sans courage, rendons nous digne d'elle; souvenons nous du conseil de nos Législateurs. *Nous mettons, ont-ils dit, le dépôt de tes loix sous la garde des mœurs;* que les vertus sentinelles sévères de ce trésor sacré le gardent donc de siècle en siècle; et qu'il soit le garant éternel de nôtre bonheur commun; mais pour le rendre inaltérable, n'ayons plus qu'un vœu, ne formons plus qu'un cri *vive la république, la montagne, et la convention.*

35

La société populaire de Riez, département des Basses-Alpes, invoque la mort contre les traîtres et les parricides; elle ajoute que si la vie de quelque représentant est encore en danger, elle est prête à partir, et à mourir, s'il le faut, pour la défense de la représentation nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Riez, 15 prair. II] (2).

« Citoyens Législateurs

Il y a encore dans le sein de la France, des monstres qui cherchent à détruire, le bel ouvrage que vous édifiez; tandis que nos ennemis extérieurs tombent par milliers à droite à gauche, ceux du dedans osent attenter à la destruction des colonnes, les plus fermes et les plus inébranlables de la République. Les scelerats voudroient éteindre la lumière qui éclaire le peuple et qui dévoile leurs forfaits. Qu'ils périssent les traîtres et les parricides! Collot d'Herbois et Robespierre, citoyens représentans, en méritant si souvent vos suffrages et vos applaudissement, ont part à notre estime et à notre reconnaissance, nous vous portons les uns et les autres dans notre cœur si leur vie et si la votre est en danger, parlez, législateurs, nous sommes prêts à partir et faire autour de vous un rampart de nos corps nous mourrons s'il le faut trop heureux de verser notre sang pour la plus excelente et la plus belle de toutes les causes S. et F. ».

GAUDE fils (présid.), DERGULLEZ (secrét.), BONDEL fils (secrét.).

36

La société populaire et montagnarde de Sisteron, département des Basses-Alpes, demande vengeance de l'attentat commis sur les personnes de Robespierre et de Collot d'Herbois. « Législateurs, dit-elle, ouvrez le

(1) P.V., XL, 38.

(2) C 309, pl. 1202, p. 24.

« chemin de la nouvelle Carthage; un million d'hommes libres, irrités de tant de crimes, iront, la torche à la main, la punir, en l'em-brasant, d'avoir donné le jour à ce tigre Pitt. Que Pitt et ses complices apprennent une fois que le courroux du peuple français est le messenger de la mort... Que tous les traîtres tremblent! le jour des vengeances est arrivé ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (1).

[Sisteron, 18 prair. II] (2).

« Citoyens Législateurs.

Un attentat horrible vient de se commettre Robespierre et Collot d'Herbois, ces zélés défenseurs des droits du peuple, ont failli périr sous le fer d'un assassin stipendié, sans doute, par Pit et Caubourg. L'indignation a éclaté de toute part à la lecture du rapport qui nous a tracé les moyens odieux dont a fait choix ce Catilina moderne.

Ainsi donc se reproduisent, aux memes époques, les complots du 31 mai 1793 (vieux style) qui devaient plonger la France dans le deuil et ouvrir la porte à l'anarchie. Ainsi donc les memes scélérats vendus à la même faction, (les royalistes et fanatiques) dirigent les memes coups sur la même tête Robespierre. Plus laches en 1793 ils la demandaient dans leurs adresses liberticides : enhardis au crime en vieillissant, ils osoient porter une main parricide sur des têtes si cheres à la nation. Les monstres, ne saven-t'-ils pas que le peuple français est là.

Jusques à quand, législateurs, laisserez-vous, Pit, méditer tranquillement dans Albion, des forfaits et des crimes? Jusques à quand souffrirés-vous cet accord liberticide, qui regne entre ce monstre et ses complices, les esclaves du tyran Louis Capet. Pit, l'infame Pit, marquera les victimes de son atroce politique et nous voyons d'un œil indifférent, ses satellites, les suppôts du Vatican, s'honorer de son choix pour l'exécution... Législateurs, ouvrez le chemin de cette nouvelle cartage... Un million d'hommes libres, irrités de tant de crimes, irons la torche à la main la punir en l'em-brasant, d'avoir donné le jour et la retraite à ce tigre. Que Pit, et ses complices apprennent une fois que le courroux du peuple français est le messenger de la mort.

Législateurs, nous vous dirons une vérité, vous devez l'entendre. L'impunité enhardit le crime... frappez du glaive de la loi les têtes coupables, que par une juste sévérité, Pit et Caubourg ne trouvent plus d'assassin sur le sol que nous habitons.

Le projet d'assassiner les patriotes n'était pas resséré dans les murs de Paris. Croyez qu'il etendait ses ramifications à nos contrées : Les scélérats détenus par mesure de sureté générale, manifestaient une joye, présage assuré d'un nouveau crime. Leurs ad'herans, que la complicité ou la cruelle indulgence laissaient encore libres, courraient les campagnes la bourse

à la main et mettaient à prix les têtes les plus cheres à la Patrie.

Tant de célérités et tant de crimes demeureraient impunis? non législateurs, vous avez sauvé la République le 13 mai 1793 (vieux style) vous la sauverez encore le 31 mai an 2°. Tel est l'espoir du premier peuple libre de l'Univers. Vous la sauverez ou perirez avec elle.

Vous avez mis la probité et la justice à l'ordre du jour, ajoutez y la vengeance nationale; ordonnez la prompt organisation des commissions populaires, et bientôt rouleront dans la poussière les têtes orgueilleuses et criminelles. Alors, législateurs, Pit et Caubourg, ne trouvant des complices sur notre sol, se déchireront de leurs propres mains. Plus de menagement... ils n'ont eu lieu que trop longtemps... qu'ils tremblent, les traitres... le jour de vengeance est arrivé.

Quoi législateurs, tandis que la valeur Républicaine terrasse les satellites des tyrans, nous craindrions ceux qu'ils entretiennent au milieu de nous! ordonnez et bientôt l'étranger ne trouvera sur cette terre, chérie de l'éternel, qu'un peuple de freres.

Restez à votre poste, législateurs, et ne le quittez qu'après que la patrie hors de danger, vous rappellera dans vos foyers. Alors vous y viendrez recevoir la couronne civique, que votre conduite ferme aura mérité.

IMBERT [et 3 signatures illisibles].

37

Le représentant du peuple près l'armée de l'Ouest [GARNIER, DE SAINTES] écrit à la Convention qu'il vient de porter la paix et le bonheur dans le sein de 30 000 individus sans-culottes; qu'il a parcouru le district de Pons et visité la commune de Jonsac, qui, depuis deux ans calomniés par des inculpations flétrissantes, n'osent faire parvenir à la Convention leur amour et leurs larmes.

« Rendu, dit-il, dans le lieu des séances, le peuple s'y est précipité en foule. Deux hommes seuls, Menin et Benoît, aventuriers inconnus, accusoient le peuple; et le peuple entier les dénonçoit comme des hommes vindicatifs, ambitieux, sans mœurs et sans délicatesse. Il a reconnu que ces deux hommes immoraux étoient les moteurs de tous les troubles qui accabloient cette commune et la contrée ».

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (1).

[Rochefort, 25 prair. II] (2).

« Mes chers collègues,

Le comité de Salut public, en m'envoyant à l'armée de L'Ouest, et en m'accordant une quinzaine de repos, vient de me ménager une de ces jouissances pures qui sont les plus beaux momens de votre gloire.

Je viens de porter la paix et le bonheur dans le sein de 30 000 individus sans-culottes,

(1) P.V., XL, 39. J. Lois, n° 630.

(2) C 309, pl. 1202, p. 25.

(1) P.V., XL, 39. J. Fr., n° 634; J. Sablier, n° 1389; J. univ., n° 1673; Audit. nat., n° 637; B¹ⁿ, 3 mess. (2) B¹ⁿ, 3 mess.